

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIEILHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 5

Votants : 41

Absents : 10

Date de convocation : 2/04/2024

**Secrétaire de séance** : F SOULAVIE

**Absents** : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

**En présence des suppléants non votants** : P AYMARD.

**Objet** : Compte administratif 2023 - Budget annexe Tout'enbus.

Le Président Max TOURVIEILHE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Serge REYNIER, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2023 dont les résultats s'établissent comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Recettes	247 244,31 €
Dépenses	237 209,24 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	10 035,07 €

**Section d'investissement :**

Recettes	93 449,53 €
Dépenses	120 905,94 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 27 456,41 €

**Restes à réaliser :**

Recettes	0,00 €
Dépenses	4 800,00 €

**Résultats définitifs**

Excédent de fonctionnement reporté	3 483,06 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	10 035,07 €

Excédent de clôture de fonctionnement 2023	13 518,13 €
Reprise du résultat de clôture du budget annexe du SYMPAM suite à dissolution :	10 749,38 €

Excédent d'investissement reporté 165 344,76 €  
Déficit d'investissement de l'exercice - 27 456,41 €

Excédent de clôture d'investissement 2023 137 888,35 €  
Reprise du résultat de clôture du budget annexe du SYMPAM suite à dissolution :  
5 246,24 €

- De dire que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 13 518,13 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire ;
- De dire que le résultat de clôture du budget annexe du SYMPAM (en fonctionnement) suite à dissolution, soit 10 749,38 € sera repris au BP 2024 ;
- De dire que le résultat de clôture du budget annexe du SYMPAM (en investissement) suite à dissolution, soit 5 246,24 € sera repris au BP 2024.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 10 avril 2024.  
Le Président de séance, Serge REYNIER



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-19-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024